

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine*.

Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal

A12-SC-05

Localisation :	Territoire délimité par la rue Saint-Antoine au nord, le fleuve Saint-Laurent au sud, le faubourg Québec avec les rues Saint-Hubert et Saint-André à l'est, et le faubourg des Récollets avec les rues McGill, De Longueuil et des Sœurs-Grises à l'ouest.
Reconnaissance municipale :	Plusieurs secteurs sont identifiés au plan d'urbanisme comme ayant une valeur patrimoniale exceptionnelle (notamment la pointe à Callière, la place d'Youville, le cœur de Ville-Marie, l'ouest de la rue Saint-Paul, le secteur des bourses, le Vieux-port, etc.), de même que plusieurs immeubles (l'édicule du métro Champ-de-Mars, l'usine de pompage Craig, les fortifications, etc.)
Reconnaissance provinciale :	Site patrimonial déclaré de Montréal (déclaré arrondissement historique de Montréal sous la Loi sur les biens culturels en 1964 puis agrandi en 1995) et de nombreux biens patrimoniaux classés
Reconnaissance fédérale :	Plusieurs sites et édifices sont reconnus d'importance historique nationale, notamment l'édifice de la Sun Life, la maison Cartier, le marché Bonsecours, la basilique Notre-Dame, l'Hôtel de Ville et la maison Louis-Joseph-Papineau.

Le Conseil du patrimoine de Montréal émet un avis à la demande de la Direction de la culture et du patrimoine de la Ville de Montréal afin de contribuer à la réflexion sur la planification et l'encadrement des interventions publiques et privées dans le site patrimonial de Montréal.

NATURE DES TRAVAUX

Le projet consiste à actualiser le *Plan d'action pour le Vieux-Montréal* adopté en 1998 pour « établir des moyens de mise en œuvre et des priorités d'intervention pour faire face aux défis contemporains de l'arrondissement historique¹ », notamment dans la perspective des célébrations entourant le 375^e anniversaire de la fondation de Montréal.

AUTRES INSTANCES CONSULTÉES

Le projet de Plan sera soumis à une consultation publique auprès de l'Office de consultation publique de Montréal en janvier 2013.

¹ Ville de Montréal. Direction de la culture et du patrimoine. Perspective 2017. *Projet de Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal. Résumé du document de consultation*, p. 2.

HISTORIQUE DES LIEUX²

Montréal est fondée en 1642 à l'instigation de la Société de Notre-Dame de Montréal, formée en France afin d'implanter une communauté catholique exemplaire dans la colonie. Les fondateurs de la ville débarquent sur une pointe de terre à l'embouchure d'une petite rivière et y construisent un fort, vraisemblablement à l'emplacement marqué aujourd'hui par le musée de Pointe-à-Callière, à l'angle de la rue de la Commune et de la place D'Youville.

Les sulpiciens, arrivés en 1657, prennent la paroisse en charge et deviennent en 1663 seigneurs de l'île. En 1672, sous la direction de leur supérieur François Dollier de Casson, la trame de rues est augmentée et formalisée. La rue Notre-Dame en devient le nouvel axe majeur. En 1684 les sulpiciens mettent en chantier leur imposant deuxième séminaire, aujourd'hui le plus ancien bâtiment du quartier historique.

Au milieu des années 1680, une palissade défensive est érigée tout autour de la ville, remplacée à partir de 1717 par des remparts de pierre. Montréal devient un véritable centre militaire et logistique pour la protection de l'empire français d'Amérique. La Conquête britannique de 1759-1760 bouleverse la vie dans la colonie. Les fortifications sont démolies entre 1804 et 1810. De grandes avenues ceignent désormais la vieille ville et des rues se prolongent vers les faubourgs en croissance. Le canal de Lachine est ouvert à la navigation en 1825. Montréal s'industrialise et devient une plaque tournante portuaire et ferroviaire. L'actuel Vieux-Montréal devient alors le principal centre canadien de mise en marché et de distribution des produits locaux et importés. On construit d'imposants magasins-entrepôts, de nombreux hôtels, des édifices pour les compagnies de télégraphe et d'assurances, des banques et des bâtiments publics et civiques. La fonction civique et commerciale du centre de la ville se consolide alors que des squares et marchés publics sont créés. L'hôtel de ville quitte le marché Bonsecours pour s'installer dans son nouveau bâtiment inauguré en 1878.

Inauguré en 1860, le pont Victoria permet aux trains de franchir le fleuve. Montréal devient la plaque tournante des activités ferroviaires et maritimes. Le port connaît un important essor. Les grands quais, les hangars et les silos à grain du Vieux-Port datent de cette époque. Montréal s'affirme nettement comme la métropole du Canada. Le vieux quartier se transforme en quartier des affaires moderne où prédominent les immeubles de bureaux en hauteur. Il est le centre financier du pays, dominé par les grandes banques qui sont concentrées sur la rue Saint-Jacques. La vocation judiciaire et municipale est également consolidée par de nouveaux immeubles et par la reconstruction de l'hôtel de ville après l'incendie de 1922. Le Vieux-Montréal – l'expression naît au début de cette période – devient aussi un haut lieu de commémoration, dont témoignent les plaques et monuments commémoratifs. Sauf dans sa partie nord-est, le quartier a largement perdu son caractère résidentiel.

Dans les années 1950, le centre-ville se déplace définitivement vers le nord-ouest, autour de la Place Ville-Marie. De grandes banques participent au mouvement. Au début des années 1960, un projet controversé d'autoroute surélevée le long de la rue de la Commune suscite un regain d'intérêt pour la protection du quartier historique. En 1964, l'Arrondissement historique est créé par le gouvernement du Québec. Suite à l'ouverture de la voie maritime du Saint-Laurent en 1959 et à la fermeture du canal de Lachine à la circulation maritime en 1970, les activités portuaires sont déplacées vers l'est de l'île en 1976. En 1995, les limites de l'arrondissement historique (devenu site patrimonial de Montréal à l'entrée en vigueur de la Loi sur le patrimoine culturel en octobre 2012), sont élargies pour englober le lieu de fondation de Montréal, l'ancienne ville fortifiée en entier, l'entrée du canal de Lachine ainsi que le Vieux-Port. On

² Principales sources : Ville de Montréal. *Grand répertoire du patrimoine bâti. Arrondissement historique de Montréal*. Société du Vieux-Port de Montréal (vieuxportdemontreal.com/patrimoine/histoire-du-vieux-port.html). Page consultée le 4 décembre 2012.

réalise divers projets de restauration dans les années 1960 et 1970, mais surtout à compter des années 1980. La Société du Vieux-Port de Montréal, créée en 1981, aménage un parc linéaire redonnant aux Montréalais une large fenêtre sur le fleuve. Plusieurs places publiques sont réaménagées et des liens recréés avec les anciens faubourgs. À l'heure actuelle, le Vieux-Montréal, reconnu comme le centre historique de la ville, est un attrait touristique majeur de Montréal.

CONTEXTE DU PROJET

Le projet de *Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal*³ se situe dans la continuité d'une série d'interventions visant la protection et la mise en valeur du cœur historique et patrimonial de la ville. Ainsi, après l'adoption d'un premier *Plan d'action pour le Vieux-Montréal* par la Ville en 1998, des orientations concernant le Vieux-Montréal ont été intégrées au *Plan d'urbanisme* adopté par la Ville en 2004 ainsi que dans sa *Politique du patrimoine*, adoptée en 2005. Dans le cadre de l'événement « Rendez-vous novembre 2007 – Montréal métropole culturelle », des orientations spécifiques à la mise en valeur du Havre de Montréal et de son quartier historique, incluant le Vieux-Port, ont été intégrées au volet « Enrichir la qualité culturelle du cadre de vie ». En 2008, la Table de concertation du Vieux-Montréal déposait une *Vision pour le Vieux-Montréal 2017* et menait des ateliers thématiques sur trois enjeux spécifiques, soit le paysage du Vieux-Montréal, le développement d'activités au fil des saisons ainsi que l'équilibre et l'harmonie entre les fonctions et activités. Entretemps, la Ville adoptait en 2008 le *Plan de transport intégré du Vieux-Montréal*.

Selon la Direction de la culture et du patrimoine de la Ville, « La mise en œuvre du *Plan d'action pour le Vieux-Montréal* a mené à terme la plupart des stratégies d'action mises de l'avant en 1998, alors que certaines nécessitent d'être réactualisées⁴ ». Dans la perspective du 375^e anniversaire de la fondation de Montréal en 2017, la Ville mandatait en 2011 cette Direction pour élaborer le *Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal* (PMVVM), conformément aux diverses orientations poursuivies à ce jour. La Ville souhaite ainsi se doter « d'un cadre d'intervention intégré pour le déploiement des investissements publics issus de l'*Entente sur le développement culturel de Montréal* mais aussi pour des actions concertées et coordonnées d'amélioration de la qualité du milieu de vie, de mise en valeur des caractéristiques uniques du territoire et de développement des activités du Vieux-Montréal⁵ ». Le projet de Plan sera soumis à une consultation publique auprès de l'OCPM, à la suite de laquelle la version révisée du Plan sera adoptée en 2013.

ANALYSE DU PROJET

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) a rencontré les représentants de la Direction de la culture et du patrimoine (DCP) de la Ville de Montréal lors de sa réunion du 27 novembre 2012. Ceux-ci ont présenté le contexte entourant ce projet, et notamment le double objectif de la Direction, qui est d'actualiser le *Plan d'action pour le Vieux-Montréal* (datant de 1998) et de placer le site patrimonial de Montréal au cœur des célébrations entourant le 375^e anniversaire de la fondation de Montréal en 2017. Les grandes lignes de l'évolution du site patrimonial depuis 1998,

³ Ville de Montréal. Direction de la culture et du patrimoine. *Perspective 2017. Projet de Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal*. 17 octobre 2012. 68 p.

⁴ Idem, p. 6.

⁵ Idem, p. 8.

les objectifs spécifiques visés par le projet de Plan, les enjeux, les orientations et mesures proposées pour sa mise en œuvre ainsi que l'échéancier de dépôt du Plan ont ensuite été présentés.

Le CPM appuie dans son ensemble l'esprit du projet, tant ses objectifs généraux que ses orientations. Bien que le Vieux-Montréal se porte relativement bien, le projet de Plan fait largement la démonstration que plusieurs aspects de l'aménagement et de la gestion du noyau historique de Montréal doivent être bonifiés, à court terme (dans la perspective de 2017) et à plus long terme. Il envoie le message clair que, loin de se satisfaire de la situation actuelle, la Ville de Montréal, par l'aménagement du domaine public, par sa gestion du site patrimonial, par les stratégies d'interprétation et de commémoration qu'elle souhaite mettre en œuvre, souhaite poursuivre et bonifier les efforts entrepris depuis 1998.

Le CPM souligne la pertinence de la démarche entreprise par la DEPT et ses partenaires. La conservation des acquis, le suivi, la réactualisation des interventions passées sont des aspects qui sont souvent laissés pour compte dans la planification. Le CPM salue la volonté de la Ville de tabler sur les acquis, les savoir-faire et les pratiques exemplaires pour réaliser l'objectif général d'assurer une gestion continue et attentive du cœur historique de Montréal.

Le CPM comprend que certains projets pourraient exercer une influence considérable sur l'avenir du noyau historique de Montréal, et notamment l'implantation éventuelle du tramway sur la rue de la Commune. Il appuie la volonté de la Direction de la culture et du patrimoine de la Ville d'aller néanmoins de l'avant avec le Plan, une décision qu'il estime d'autant plus éclairée qu'elle s'inscrit dans la perspective de positionner le noyau historique de Montréal dans le cadre des célébrations entourant le 375^e anniversaire de Montréal, une position incontournable selon le CPM.

À ce stade de la réflexion de la Ville, le CPM résume dans les paragraphes suivants différents aspects qui lui semblent d'intérêt eu égard à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine exceptionnel caractérisant ce site patrimonial. Il expose d'abord certaines considérations générales puis aborde la gestion du site patrimonial, la conservation des intérieurs et la question d'un legs spécifique dans le cadre du 375^e anniversaire de Montréal.

Considérations générales

Le CPM est d'accord avec la DCP à l'effet que le Vieux-Montréal a fait l'objet d'une attention soutenue dans les dernières décennies et que la situation s'y est globalement améliorée. Entre autres, le domaine public y a fait l'objet de réaménagements d'envergure (50M\$ ayant été consacrés depuis 1998 à des réaménagements majeurs et plus de 8M \$ au Plan lumière) et le cadre bâti a été consolidé. C'est pourquoi le CPM appuie l'approche générale retenue par la DCP selon laquelle le territoire qui se trouve à l'intérieur du site patrimonial requiert davantage des interventions fines, dans une approche dite d'« acupuncture urbaine », que des interventions majeures. Mais il voit certaines limites à cette approche. Notamment, en ce qui a trait à l'accessibilité et la circulation, bien qu'un *Plan sectoriel de gestion des déplacements* ait été adopté en 2008 (sa mise en œuvre demeurant à concrétiser) et que la piétonisation estivale soit maintenant ancrée dans les habitudes, la concrétisation du concept de « voie partagée piéton-auto » et l'impact qu'elle produira sur l'ensemble du quartier représentent des enjeux majeurs nécessitant bien davantage que des interventions ponctuelles. De même, devant la variété des interventions sur le domaine public qui ont eu cours dans les dernières années, le CPM considère qu'il serait souhaitable que les futures interventions soient tributaires d'une approche globale cohérente pour l'ensemble du quartier historique et ses faubourgs adjacents, voire du centre-ville. Cette approche globale s'avère d'autant plus nécessaire dans la poursuite d'objectifs généraux qui visent l'amélioration de la qualité de vie, notamment par le verdissement ou les promenades urbaines.

Le CPM considère toutefois que le dynamisme du site patrimonial dépend fortement des zones périphériques qui doivent contribuer à tisser des liens avec le reste de la ville. Déjà, les développements récents dans les faubourgs et le Quartier international contribuent à consolider son caractère multifonctionnel et à ramener graduellement le quartier historique au cœur de la dynamique de la ville. Le CPM comprend que les décisions quant à l'avenir de la frange nord du quartier ne seront pas prises à court terme et qu'il est impossible de prédire dans quel sens elles évolueront. Le CPM se demande toutefois à quel point les discussions auront avancé d'ici 2017 et voit ainsi la perspective 2017 comme un jalon, certes incontournable, mais qui devrait être accompagné d'objectifs à plus long terme quant à cette « zone grise » bordant le quartier historique et qui contraint fortement sa relation avec la ville. Il faut que la planification de cette zone assure une transition qui tienne compte à la fois du paysage urbain du Vieux-Montréal et celui du centre-ville. Ainsi, le CPM considère que certaines interventions aux limites du site patrimonial, soit en cours (le Centre de recherche du CHUM à sa frange nord-est) ou à venir (le déplacement éventuel de la sortie Saint-Antoine de l'autoroute Ville-Marie vers l'est), constituent des enjeux majeurs du site patrimonial. La barrière créée par cette bretelle de l'autoroute au coin de la rue Gosford demeure une question épineuse quant à l'accès au Vieux-Montréal depuis le métro Champ-de-Mars. À défaut de pouvoir envisager une relocalisation, le CPM appuie la restauration du tunnel du métro Champ-de-Mars et, à moyen terme, la restauration du lien direct entre l'escalier menant au Champ-de-Mars et la place Vauquelin, des interventions ponctuelles qui sont néanmoins d'une grande importance pour améliorer la qualité des parcours et l'accessibilité du quartier. Par ailleurs, le CPM souhaite que les trois portes d'entrée au quartier, les portes Saint-Laurent, des Récollets et de Québec fassent partie de la réflexion.

En ce qui a trait à la relation entre le Vieux-Montréal et le Vieux-Port, un site qui fait à la fois partie du quartier et s'en distingue par sa vocation et sa gestion, le CPM constate que l'expérience urbaine issue de l'aménagement du parc linéaire du Vieux-Port n'a pas nécessairement produit le résultat souhaité et que la rue de la Commune ne joue pas pleinement son rôle dans le quartier historique. Le CPM comprend que les efforts ne seront pas mis sur cette rue avant de savoir si le projet de tramway se matérialise, mais propose néanmoins que la réflexion se poursuive afin de mieux définir l'apport du « front du fleuve » à la qualité d'ensemble du Vieux-Montréal. Pour ce faire, le CPM encourage l'étude des caractéristiques de ce secteur, comprenant les immeubles ayant façade sur la rue de la Commune, le domaine public et le Vieux-Port, des données qui seront de la plus grande importance lors de l'éventuelle implantation du tramway. Cette réflexion apparaît d'autant plus importante que la gestion du Vieux-Port a récemment été changée et est maintenant du ressort de la Société immobilière du Canada. Il faut mettre à contribution l'ensemble des partenaires afin de confirmer le positionnement du Vieux-Port comme fenêtre sur le fleuve, qui a reçu un large appui de la collectivité montréalaise.

Le CPM estime que les transformations à la périphérie du site patrimonial seront déterminantes pour assurer la conservation du quartier historique et lui conserver le statut qu'il occupe dans l'ensemble de la ville. Il suggère à cet égard que le traitement de tous ses abords fasse l'objet d'un chantier spécifique en relation avec les partenaires concernés.

La gestion du site patrimonial

Mécanismes de gestion

Le CPM appuie l'objectif général d'améliorer la concertation entre l'arrondissement de Ville-Marie, la Direction de la culture et du patrimoine, et le ministère de la Culture et des Communications du Québec, notamment en clarifiant leurs responsabilités respectives. Ces mécanismes de gestion ainsi que les outils d'encadrement dont il est question

plus loin doivent être déterminés en cohérence avec le plan de conservation en cours d'élaboration au ministère de la Culture et des Communications.

Le CPM appuie également l'objectif d'améliorer la concertation avec la Société Immobilière du Canada. Les échanges fructueux avec cette dernière sont d'autant plus importants que la Ville de Montréal, assumant ses responsabilités de gestionnaire de l'espace public, gère les retombées positives, mais également les inconvénients et les pressions exercés sur le quartier historique par les activités récréatives qui ont cours sur la propriété de la Société fédérale. Il s'agit d'atteindre un équilibre délicat entre l'utilisation du Vieux-Port à des fins récréotouristiques et comme fenêtre sur le fleuve pour l'ensemble des Montréalais, et les autres facettes du Vieux-Montréal qui assurent une vie de quartier agréable dans le noyau historique. Cet objectif est d'ailleurs exposé dans le projet de Plan : « Sa consolidation comme milieu de vie complet de qualité tient à la diversité de ses fonctions et au juste équilibre entre les activités de toutes les personnes qui l'occupent quotidiennement ou occasionnellement » (*Perspective 2017*, p. 27). Le CPM estime, comme la DCP, que la multifonctionnalité du site patrimonial fait partie de son identité. Il considère toutefois que le Plan doit miser amplement sur la vie de quartier, car celle-ci contribue grandement à l'authenticité recherchée par ses résidents et ses visiteurs. Par le fait même, le CPM se questionne sur l'impact de la tenue de certains événements grands publics qui peuvent, à l'occasion, fortement perturber la circulation et cette vie de quartier.

Le CPM salue par ailleurs la volonté clairement exprimée par la DCP d'encadrer plus étroitement les interventions réalisées par les commerçants de la place Jacques-Cartier sur le domaine public (terrasses) de manière à ce qu'elles ne produisent pas un impact négatif sur le patrimoine bâti de la place et le paysage d'ensemble.

Outils d'encadrement

Le CPM adhère au constat de la DCP à l'effet que les normes et critères généraux déterminés par l'arrondissement de Ville-Marie pour encadrer l'évolution du cadre urbain doivent être adaptés aux caractéristiques du territoire du Vieux-Montréal. Ainsi, il est favorable à la décision de la Direction d'élaborer des outils spécifiques pour ce territoire. À cet égard, il comprend la volonté exprimée tant par la Ville que par le ministère de la Culture et des Communications que les nouvelles constructions qui s'inséreront dans ce quartier soient de facture contemporaine. Toutefois, la question de la contemporanéité dans le contexte du site patrimonial doit être précisée afin de se conformer à la nécessité de s'intégrer au paysage bâti. Il faut ainsi s'assurer que le tissu urbain patrimonial soit préservé et mis en valeur. De même, les matériaux doivent être aussi nobles que ceux qui ont été utilisés par le passé dans le quartier historique. Le CPM incite à se méfier d'un éventuel cumul d'interventions qui, au nom de la contemporanéité, pourraient dénaturer le caractère du secteur. Cela dit, puisque ce territoire possède une grande quantité d'exemples en cette matière, ceux-ci pourraient être mis à profit pour clarifier les principes et orientations sous-tendant les normes et critères d'aménagement à développer.

Le CPM souhaiterait également que la question de la conservation (restauration, rénovation, etc.) soit davantage traitée dans le *Plan* afin de définir les bonnes pratiques en la matière. À cet égard, le CPM considère que le *Plan* doit non seulement soutenir l'excellence, mais adopter des mesures exemplaires.

Par ailleurs, le CPM croit que les interventions sur le domaine public doivent également être incluses dans cette réflexion à faire sur la mise en valeur du passé et la contemporanéité. Il considère qu'un art public contemporain contribuerait à appuyer la vocation culturelle et la création artistique qui sont associées au Vieux-Montréal et aux quartiers voisins à l'ouest. De façon complémentaire, il souhaite que la mise en valeur de l'art public existant déjà dans le Vieux-Montréal soit revue et actualisée. En ce qui a trait à la gestion de l'interprétation et de la

commémoration, le CPM appuie l'objectif de la Ville de réaliser un bilan des interventions passées afin d'éviter de reproduire certaines erreurs et de développer une stratégie globale régissant l'ensemble des pratiques d'interprétation et de commémoration.

La conservation des intérieurs

Le CPM se réjouit que le Plan prévoie prendre en compte certains intérieurs. Il craint toutefois que certains bâtiments patrimoniaux échappent à la vigilance des intervenants en patrimoine. Selon la section du document portant sur les intérieurs à protéger (2.4.3), les grands immeubles institutionnels seront particulièrement visés ainsi que les édifices bancaires et financiers. Le CPM estime que les intérieurs de certains bâtiments ne possédant par ailleurs aucun statut de reconnaissance, comme certains magasins-entrepôts, des édifices industriels, les halls des grands immeubles à bureaux, ou encore des commerces ou restaurants, devraient également être considérés, car ils pourraient posséder une valeur patrimoniale certaine. Le CPM estime que d'autres éléments valent la peine d'être conservés que ceux qui sont généralement associés au patrimoine remarquable des institutions financières et culturelles, tels que l'ornementation. On peut penser à certains modes de constructions ou d'implantation, aux dispositifs d'entreposage des marchandises, aux aménagements commerciaux (par exemple le commerce Joseph Ponton costumes sur la rue Saint-François-Xavier). La protection des intérieurs, mise de l'avant dans la Loi sur le patrimoine culturel, offre l'occasion d'améliorer la connaissance et la reconnaissance de patrimoines moins connus du quartier historique et de déterminer quels trésors cachés devraient être protégés. On peut citer à titre d'exemple l'ancien restaurant Delmo, sur la rue Notre-Dame, dont les intérieurs Art déco, exceptionnels, ont été détruits lorsque le restaurant a été relocalisé ailleurs. Le CPM croit qu'un inventaire exhaustif des intérieurs s'impose.

Un projet emblématique pour le 375^e anniversaire de Montréal

Dans le cadre des legs pour le 375^e, le CPM propose qu'un projet emblématique soit réalisé dans le Vieux-Montréal en complément d'un Plan global de protection et de mise en valeur, afin de réaffirmer la place exceptionnelle de ce patrimoine collectif pour les Montréalais. Ne pourrait-on pas en profiter pour annoncer une intervention majeure, par exemple la relocalisation de la bretelle de l'autoroute Ville-Marie?

Il propose également que les stratégies d'interprétation et de commémoration soient intégrées à ce legs. Enfin, le CPM souligne que cet anniversaire constitue une occasion à saisir pour rappeler les grandes étapes de la sauvegarde du Vieux-Montréal et l'intérêt exceptionnel de cette entité historique et de son tissu urbain.

Conclusion

Somme toute, le CPM considère que le plan de protection du Vieux-Montréal doit non seulement viser l'excellence mais assurer que les efforts investis dans ce quartier mènent à une approche du patrimoine exemplaire.

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le Conseil du patrimoine de Montréal émet un avis favorable au projet de Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal. Il accompagne cet avis des recommandations suivantes :

- Développer une approche globale quant aux interventions à réaliser au regard des thèmes suivants : circulations, accessibilité et interventions sur le domaine public (réseau des espaces publics et des promenades urbaines, verdissement, mise en valeur de l'art public);
- Réaliser la caractérisation du « front du fleuve », comprenant les immeubles ayant façade sur la rue de la Commune, le domaine public et le Vieux-Port, et évaluer son apport à la qualité d'ensemble du quartier historique;
- Réaliser un chantier d'aménagement spécifique à la périphérie nord du quartier historique;
- Préciser les objectifs à atteindre au regard des pratiques de conservation, selon les axes suivants : adoption des bonnes pratiques de conservation, clarification des principes d'insertion du bâti contemporain, prise en compte des impacts de ces insertions contemporaines sur la valeur d'ensemble du site patrimonial, définition d'un cadre d'interventions sur le domaine public.
- Élaborer une stratégie globale de l'interprétation et de la commémoration;
- Réaliser un inventaire exhaustif des intérieurs et établir les mesures de protection appropriées.

Le président,

Original signé

Jacques Lachapelle

Le 20 décembre 2012.